

COMPTE RENDU CITOYEN CONSEIL COMMUNAL DU 5 DECEMBRE 2016

Chères Mesdames,
Chers Messieurs,

Vos réf :

Mes réf : **Conseil communal de Durbuy du 5.12.16**

Ainsi que vous le savez fort probablement, le conseil communal de Durbuy s'est réuni hier, 5 décembre 2016 en séance ordinaire.

Une fois encore, j'ai assisté aux réjouissances, deux points à l'ordre du jour m'intéressants particulièrement, soit :

- 32 : acquisitions diverses dans le parc des Macralles.
- 33 Idem, mais cette fois dans le parc du Val de l'Ourthe.
-

La soirée a été riche en surprises !

Lors d'un point visant un budget, Laurence le Bussy (PS) a interpellé le bourgmestre (Cdh) à propos de Marc Coucke et de ses nouveaux achats à Durbuy, elle a ainsi fait remarquer que le personnage était largement sorti de ses promesses faites à l'inauguration de LPM, (*les acquisitions, c'est fini !*) en ayant récemment mis la main sur e.a le "Domaine de Hottemme" et d'ajouter qu'il semblerait que l'investisseur vise maintenant le Parc des Topiaires ?

Elle souhaitait savoir précisément ce qu'il en est ?

Ce à quoi, le bourgmestre a signalé que plus tard dans la soirée, il décréterait le huis clos pour faire part au conseil des derniers rebondissements coukien !!!

Pourquoi cette précaution d'éloigner le public pour débattre secrètement de cet aspect environnemental de la commune ?

Plus loin dans la réunion, plus précisément au moment du débat sur le projet du tennis couvert (*Point 17 de l'ODJ*) en remplacement des actuels courts du Parc de Juliéna à Barvaux s/O, André Tassigny (Horizon Bleu Ciel) aurait-il soulevé un lièvre ?

Il a interpellé la majorité sans ambiguïté dans le but de savoir pourquoi le site du Juliéna ne pouvait être aménagé en terrains couverts ?

La réponse a été clairement formulée par Francis Dumoulin (Cdh), la zone est inondable, et par ailleurs, le gestionnaire du centre tennistique actuel est favorable à une migration, d'autre part, l'activité doit se développer, actuellement en hiver, la fréquentation est nulle, faute de courts protégés.

Dans l'hypothèse où l'activité du tennis barvautois serait déplacée, A.Tassigny a souhaité savoir ce qu'il adviendrait des installations actuelles ? Elles seront vendues ! Telle est la réponse de la majorité, Tassigny saisissant la balle à la volée, ajoute non sans un sourire, "à notre ami, je suppose, pour en faire un parking de kayaks ?", faisant ainsi allusion à M.Coucke, personne n'ayant été dupes.

Monsieur Dumoulin a alors rétorqué qu'il fallait arrêter avec les rumeurs.

Dès lors que l'opposition parle de M.Coucke, la majorité est visiblement irritée.

Arrivé au point 32 de l'ODJ, le conseil à marquer son accord pour de nouveaux achats dans le parc des Macralles, le bourgmestre annonçant 3 lots, mais après une remarque d'A.Tassigny et L.De Bussy, il s'avère que le nombre est bien supérieur, il s'agit au final de 8 parcelles qui vont ainsi s'ajouter à celles déjà précédemment acquises par Durbuy. Le prix (*global ou unitaire*) n'a pas été dévoilé, Micheline Têcheur (Ecolo) sur le sujet du financement, à demander au mayeur si le Plan HP (*qui concerne le parc résidentiel*) ne réglementait pas les ventes et notamment le prix ?

Monsieur Bontemps à confirmer que le parc est bien sous le régime de la « Zone Habitat Permanent », pour le surplus, non, le plan ne prévoit pas de prix pour les transactions de cessions. Il a été brièvement question des subventions & primes dans le contexte d'acquisitions et de démolitions, ensuite, Il a simplement précisé, et c'est un scoop, que le financement interviendrait sur fond propre de la commune !!! Voilà qui est nouveau, que signifie ce changement dans le mode de financement des achats au parc ?

Il n'a pas été question de la destination prévue pour les différents lots, mais la démolition des installations existantes ne fait aucun doute. Je tenterais de connaître les numéros des parcelles concernées dans les prochains jours.

Faisant une rapide estimation, André Tassigny, encore lui, a souligné que la commune n'était désormais plus très loin d'avoir en sa possession 1/3 du parc de Macralles, et que Madame Boudoux (*CF: Conseil 2.08.2016*) se trouvait désormais encerclée par les propriétés de la ville, qu'elle ironie du sort !

Le Bourgmestre a ajouté à cela que ces les propriétaires des parcelles qui venaient spontanément à la commune proposer leur bien à la vente, que Durbuy n'avait pas fait de démarche particulière pour acheter autant de lots. Et de conclure, suite à l'intervention de M.Têcheur, que si le prix proposé aux éventuels vendeurs ne convenait pas, ils en restaient là, que la somme en question était fixée en fonction d'une éventuelle démolition par la commune ou par le cédant, de la surface du terrain et de l'un ou l'autre critère complémentaires, il est difficile de comprendre la diction de Ph.Bontemps en étant à son opposé dans le fond de la salle.

Le point 33 concernait 4 parcelles à acquérir au Parc du Val de l'Ourthe, dans ce contexte il a été question d'une somme de 25.000 euros avancée par Durbuy voici quelque temps au Val de l'Ourthe, cette avance étant intervenue dans un moment particulier où le parc en question s'est retrouvé en péril grave, etc., le brouhaha dans la salle ne m'ayant pas laissé en entendre mieux ! Toutefois, le conseil a marqué son accord pour les propositions d'acquisitions.

Dernière observation, l'opposition a signalé ne pas comprendre que M.Coucke achète tant et tant, alors qu'il pourrait très bien louer ?

Cette question ne trouvera probablement pas de réponse avant longtemps, l'investisseur ne communiquant que de façon parcellaire sur ses intentions.

Une prochaine session du conseil interviendra dans une quinzaine, notamment pour le budget 2017, je serais attentif à l'ODJ, si cela le justifie et dans la mesure du possible, je m'y rendrais, ce sera la conclusion de ce copieux compte rendu.

Sincèrement,



Alain ROPPE.

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du 05 décembre 2016 à dix-neuf heures trente minutes.

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège :



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Conseil Consultatif des Aînés. Appel à projets « bien vieillir en Luxembourg », enquête « devenir Amicales », bilan;
2. Réunion Conjointe du Conseil Communal et du Conseil d'Action sociale. Synergies. Rapport annuel;
3. CPAS. Projet de budget **2017**;
4. AIVE. Assemblées Générales extraordinaire et stratégique du 21 décembre 2016;
5. IDELUX. Assemblée Générale stratégique du 21 décembre 2016;
6. IDELUX Finances. Assemblée Générale stratégique du 21 décembre 2016;
7. IDELUX - Projets publics. Assemblées Générales extraordinaire et stratégique du 21 décembre 2016;
8. CIESAC (Les Avins). Assemblée Générale du 19 décembre 2016;
9. ORES. Assemblée Générale ordinaire du 15 décembre 2016;
10. SOFILUX. Assemblée Générale ordinaire du 19 décembre 2016;
11. VIVALIA. Assemblée Générale ordinaire du 13 décembre 2016;
12. ASBL. Atelier Environnement. Rapport d'activités, comptes 2015 et budget 2016;
13. Maison Communale d'Accueil de l'Enfance « Les Libellules ». Comptes 2015 et budget 2016;
14. ASBL. Forum pour la Mobilité. Rapport d'activités 2015;
15. LA LYRE LUXEMBOURGEOISE. Subside 2016;
16. ASBL. Centre Culturel de Durbuy. Subside équipement 2016. Liquidation;
17. ASBL. Barvaux Tennis Club. Projet Tennis couvert. Subside;
18. Comité scolaire école communale de Barvaux S/O. Subside extraordinaire;
19. Communication. Approbation modification règlement de travail (16 mars 2010) et Statut administratif et pécuniaire (24 août 2015 et 16 mars 2016);
20. Communication. Approbation modification règlement redevance stationnement (12 septembre 2016);
21. Budget **2017** de la fabrique d'église d'OPPAGNE;
22. Eclairage public. Remplacement luminaires à HEYD et à WÉRIS : Led;
23. Fusion des Maisons du Tourisme. ASBL Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe et Aisne. Démission;
24. Fusion des Maisons du Tourisme. Nouvelle ABSL FAMENNE-ARDENNE : adoption des Statut;
25. Fusion des Maisons du Tourisme. Nouvelle ABSL FAMENNE-ARDENNE : projet de contrat - programme. Adoption;

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

26. Fusion des Maisons du Tourisme. Nouvelle ABSL FAMENNE-ARDENNE : désignation des trois représentants à l'Assemblée Générale;
27. Désignation d'un géomètre pour diverses missions de la Ville et de la Régie Foncière. Marché de services;
28. Mise en conformité sécurité électricité-intrusion-incendie de bâtiments administratifs. Approbation des conditions et du mode de passation;
29. Mise en conformité sécurité électricité/intrusion/incendie de bâtiments du patrimoine. Approbation des conditions et du mode de passation du marché;
30. Mise en conformité sécurité électricité-intrusion-incendie de bâtiments de la Laiterie à Tohogne. Approbation des conditions et du mode de passation du marché;
31. Mise en conformité sécurité électricité-intrusion-incendie de bâtiments sportifs. Approbation des conditions et du mode de passation du marché;
32. Acquisitions diverses dans le Parc des Macralles à Durbuy;
33. RÉGIE FONCIÈRE. Acquisitions diverses dans le Parc résidentiel du Val de l'Ourthe à WARRE;
34. RÉGIE FONCIÈRE. Vente à Heyd Lotissement Pahis : BINET GILLARD. Projet d'acte;
35. RÉGIE FONCIÈRE. Vente à Wéris : Aurore NOËL. Projet d'acte;
36. Vente à Albert MARTINUSSEN HOUSIAUX. Projet d'acte;
37. Question de voiries : BOSLY BASTIN à Izier;
38. Enseignement communal. Projets d'établissement. Adoption;
39. Enseignement communal. Règlements d'ordre intérieur. Adoption;
40. Mise à disposition de personnel à l'ASBL Forum pour la Mobilité;
41. PERSONNEL COMMUNAL. Nomination d'un ouvrier qualifié. Procédure;
42. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de huit périodes : Florence BONJEAN;
43. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de six périodes en remplacement de Marylène STASSIN : Florence BONJEAN;
44. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de neuf périodes en remplacement de Vanessa MOINEAU : Solène BURETTE;
45. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de quatorze périodes en remplacement de Vanessa MOINEAU : Solène BURETTE;
46. PE. Désignation d'une institutrice maternelle primaire à raison d'une période en remplacement de Vanessa MOINEAU : Solène BURETTE;
47. PE. Désignation d'un instituteur primaire à raison de trois périodes en remplacement d'Hélène PIRON : Pierre-Armand CAJOT;
48. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de cinq périodes en remplacement d'Isabelle LAIXHAY : Stéphanie CRAHAY;
49. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de cinq périodes en remplacement de Martine BRUNE : Stéphanie CRAHAY;
50. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison d'une période en remplacement de Sabrina MONFORT : Stéphanie CRAHAY;
51. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de huit périodes : Caroline COULÉE;
52. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de quatre périodes en remplacement de Marylène STASSIN : Caroline COULÉE;
53. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison d'une période en remplacement de Sabrina MONFORT : Laurie de COPPIN de GRINCHAMPS;
54. PE. Désignation d'un maître spécial de religion islamique à raison d'une période : Fatma KARALI;

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

55. PE. Désignation d'un maître spécial en éducation physique à raison de cinq périodes en remplacement de Sophie BERNARD : Pauline LAMBERT;
56. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-sept périodes en remplacement d'Hélène PIRON : Aurélie LEBOUTTE;
57. PE. Désignation d'une institutrice primaire à plein-temps en remplacement de Sarah MÉLOT : Delphine LECART;
58. Désignation d'un maître spécial de religion catholique à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICCHAT : Delphine LECART;
59. Désignation d'un maître spécial de religion catholique à raison de six périodes en remplacement de Pascaline MICCHAT : Delphine LECART;
60. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison d'une période en remplacement de Sabrina MONFORT : Morgane MARTIAL;
61. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de huit périodes en remplacement de Marylène STASSIN : Morgane MARTIAL;
62. PE. Désignation d'une institutrice primaire à mi-temps en remplacement d'Anne WYÈME : Morgane MARTIAL;
63. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de six périodes : Pascaline MICCHAT;
64. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de deux périodes : Pascaline MICCHAT;
65. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de trois périodes : Vanessa MOINEAU;
66. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison d'une période en remplacement de Sabrina MONFORT : Vanessa MOINEAU;
67. PE. Désignation d'un maître spécial en éducation physique à raison de six périodes : Laurence NINANE;
68. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de huit périodes : Amélie NOËL;
69. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de cinq périodes en remplacement de Martine JADOT : Amélie NOËL;
70. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de cinq périodes en remplacement de Soline LEJEUNE : Amélie NOËL;
71. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de vingt périodes en remplacement d'Edith DEFAUX : Marie PEPINSTER;
72. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison d'une période en remplacement de Martine JADOT : Rosine SARLET;
73. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de trois périodes : Muriel STUBBE;
74. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de deux périodes : Muriel STUBBE;
75. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période : Muriel STUBBE;
76. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison deux périodes : Muriel STUBBE;
77. PE. Désignation d'une institutrice primaire à plein-temps en remplacement d'Anne WYÈME : Héroïse TASSIGNY;
78. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de treize périodes : Aurore TRINE;

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

79. PE. Désignation maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT : Fanny VIATOUR;
80. PE. Désignation d'un maître spécial en religion catholique à raison de quatorze périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Fanny VIATOUR;
81. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison d'une période en remplacement de Pascaline MICHAT : Fanny VIATOUR;
82. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de cinq périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Fanny VIATOUR;
83. PE. Désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à raison de six périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Fanny VIATOUR;
84. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-huit périodes en remplacement de Marylène STASSIN : Fanny VIATOUR.

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Par le Collège Communal:

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

Le point supplémentaire suivant est proposé **en urgence** à la séance du Conseil communal du 05 décembre 2016 :

21a. Règlement-taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte. Complément.

Motif : l'avis de légalité de la Directrice financière n'avait pas été sollicité.

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Par le Collège Communal:

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

Les points supplémentaires suivant sont proposés **en urgence** au Conseil communal du 05 décembre 2016 :

17a. Secteur « Durbuy », Idélux Projets Publics – Rapport d’activités 2015.

17b. Supracommunalité. Contrat entre la Province et les Communes du Luxembourg.